

**1^{er} Congrès Mondial de la Coordination Autochtone Francophone
Agadir du 2-6 Novembre 2006**

**Peuples Autochtones et Aires protégées
Cas des Imuhagh Ajjer (Sud Est Algérien)**

Par Mohamed Bediaf

La notion d'aires protégées est relativement récente car les premiers parcs ont vu le jour en Amérique du Nord vers le 19^e siècle. Le monde dit « civilisé » s'est rendu compte des bienfaits de la détente et des loisirs ; les petits jardins cloisonnés dans les grandes villes ne comblent plus ses besoins. Ce qu'il les a poussés à chercher d'autres espaces, plus large et moins aménagés par l'homme afin de les occuper.

Le 20^e siècle a vu la multiplication des mouvements écologiques. Une grande partie des humains a pris conscience du danger que court notre planète si l'exploitation et la dégradation de notre environnement et de nos ressources naturelles se poursuivent avec cette cadence.

En plus du besoin d'un milieu naturel sain, les humains ont depuis la nuit des temps eu un besoin pour la préservation de la mémoire de leurs ancêtres.

Les peuples autochtones quant à eux ne se sont jamais séparés de la nature ni de la mémoire de leurs ancêtres. C'est pour cette raison qu'on nous a toujours confondus avec nos montagnes nos plaines nos oueds comme avec nos plantes et nos animaux.

Imuhagh dits Touaregs en français sont un peuple réparti entre cinq pays du sud Sahara et nord Sahel. Leur langue s'appelle Tamahaq écrite par les caractères Tifinagh. Imuhagh sont subdivisés en quatre grands groupes dit aussi confédération ; chacune de ces entités occupe un territoire distinct. Ainsi on retrouve Kel Aïr dans les massifs de l'Aïr et ses régions limitrophe au Nord du Niger, Kel Adhagh au Nord du Mali et à l'extrême sud Ouest de l'Algérie. Kel Ahhagar au sud de l'Algérie, Kel Ajjer au Sud Est de l'Algérie et au Sud Ouest de la Libye, sans oublier les Iwallamaden au confins du Burkina-Mali-Niger. On estime notre nombre à 3 millions d'individus pour les statistiques les plus optimistes et à moins de 1.500.000 pour certains. Dont la plus forte concentration est au Niger puis au Mali.

En Algérie on estime le nombre des Imuhagh à 100.000 individus. Ils sont repartis dans trois départements, le Kel Ajjer dans le département d'Illizi, Kel Ahhagar dans le département de Tamanrasset, les Kel Adhagh dans le département de Tamanrasset et celui d'Adrar.

Le pays Ajjer est formé en grande partie par des puissantes ceintures des plateaux gréseux (Tassili en Tamahaq). Ces plateaux forment un arc au Nord Est et à l'Est du bouclier dit Touareg, qui constitue les formations cristallines de l'Ahaggar. Les étendus des regs parsemés des quelques massifs et petites garas, et parfois des formations dunaires (erg), forment ce qui est communément appelé le pays pré tassilien. Ces plaines pré tassiliennes sont traversées par des grands oueds comme le Tafassasset ; par contre le plus grand nombre des oueds du plateau coulent vers le Nord ou vers l'Est.

L'Ajjer est un des registres de l'histoire de l'humanité. Depuis les cultures des galets aménagés à nos jours, on peut trouver dans différents secteurs des témoignages représentant le passage de l'homme. Du paléolithique inférieure aux temps historiques.

Le pays Ajjer est un des plus importants foyers de l'art rupestre sur le continent africain.

L'art rupestre est un phénomène qui a caractérisé les temps préhistoriques. Dans différentes configurations topographiques et climatiques les premiers hommes ont résumé la naissance des expressions graphiques. Les humains ont manifesté un besoin pour pérenniser leurs

imaginations et des moments de leurs activités sur les parois et dalles rocheuses ou dans des abris sous roches, qui été les supports les plus disponibles. Leurs descendants et ceux qui ont occupé les provinces de l'art rupestre, vivaient avec ces représentations en les prolongeant par des ajouts ou par d'éventuelles superpositions. Parfois ils investissaient d'autres espaces et d'autres supports à proximité pour créer des nouvelles formes d'expressions graphiques.

Ces formes peuvent être en relation avec des activités, rituels ou pratiques religieuses; seuls certains initiés peuvent y accéder; comme c'est le cas chez nos frères autochtones d'Australie.

Le monde scientifique se rendit compte de l'existence des figurations rupestres aux Ajjer par les premiers explorateurs du Sahara vers la fin du 19^e siècle, mais le grand public n'a connu ces œuvres qu'après les grandes expositions des années 50, 60 et 70. Expositions qui n'étaient que la conséquence logique de différentes missions d'inventaires et de relevés qui ont parcouru une partie ce pays. Les colonisateurs dit «explorateurs» suivis des scientifiques ont été guidés et conduits par le Peuple Autochtone sur leur propre territoire, eux qui n'ont jamais eu les besoins de s'exhiber pour démontrer qu'ils existent sur terre.

En 1972 une partie du plateau des Ajjer a été classée parc national et un office a été créé pour sa gestion, afin de pouvoir protéger, sauvegarder et mettre en valeur les œuvres rupestres léguées par nos ancêtres. Les richesses en faune et flore que recèlent certains secteurs du pays Ajjers lui ont valu un double classement : le premier en 1982, a été classé patrimoine mondial de l'humanité, le deuxième en 1986 a été inscrit sur la liste du programme de l'homme et la biosphère (Mab) de l'UNESCO, comme première zone aride inscrite sur ce programme.

1987 a vu la réorganisation du parc national et son élargissement pour couvrir une grande partie du département d'Elézy qui couvre l'ensemble du pays Ajjer.

Selon le nouveau texte de loi, le parc national comprend les territoires correspondant au plateau dit «tassili azguer ».

Le siège de l'office qui été à Alger depuis la création du parc en 1972, a été transféré à la ville de Djanet.

L'office du parc national est géré par un directeur et administré par un conseil d'orientation qui comprend des représentants des différents départements ministériels, les peuples autochtones est théoriquement présent dans ce conseil par ses représentants aux assemblées populaires communales. Mais pratiquement le conseil d'orientation se réunit rarement depuis la création du parc. La gestion et l'administration sont assurées par le directeur qui n'a jamais été autochtone et par la tutelle qui est le ministère de la culture.

« Dans les limites du parc national du Tassili, les activités pastorales et d'artisanat rural traditionnel, sont autorisées sous réserve du respect des prescriptions édictées, en tant que besoin, par l'autorité gestionnaire du parc aux fins de protection des zones et espèces particulièrement sensibles », selon le texte de loi.

En réalité aujourd'hui l'encadrement du parc national est à 60 % des non autochtones, par contre les Autochtones représentent 80 % de l'ensemble du personnel du parc. Ce qui confirme que cette structure, malgré ses dysfonctionnements, a quand même créé des emplois stables à un nombre considérable des autochtones de la région, qu'ils soient nomades ou sédentaires. Sachant qu'ils sont loin des centres des décisions pour les grands nombres d'entre eux.

Les Autochtones sont de plus en plus conscient que leur avenir passe par la préservation de leurs pays et par la réorganisation du système de gestion de leurs espaces et ressources naturelles et de leurs relations avec les populations non autochtones.

BEDDIAF Mohammed